

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2011

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mm. CARLIER, COSTE, DUGLAND, METIVIER,
Mmes JACOB, RENOULT, VAILLANT Melle PHILIPPON.

Étaient excusés :

Mme HUREAU (pouvoir à Mme VAILLANT)

Était absent :

M. BEAUFORT

La séance est ouverte à 19h10. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2011 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Modification des taux des impôts locaux :

Contrairement à ce qui avait été annoncé, les trois taux d'imposition communaux ne sont pas « déliés ». La mesure n'entrera en application qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. En conséquence, les taux votés le 28 avril sont « illégaux » puisqu'une augmentation différenciée avait été adoptée. M. le Maire propose donc que nous adoptions les nouveaux taux avec une augmentation identique de 1% des trois taux soit :

Taxe d'habitation	10,02 %
Taxe foncière bâti	10,14 %
Taxe foncière non bâti	15,30 %

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) Délibérations budgétaires modificatives :

La trésorerie nous demande de prendre deux délibérations budgétaires modificatives afin de mettre nos écritures comptables en conformité avec la comptabilité publique. Ces deux délibérations ne modifient en rien le budget primitif de l'année 2011.

1. Le montant des travaux en régie dans l'atelier communal doit être transféré du compte 2044 (subventions d'équipement en nature) au compte 2313 (immobilisations corporelles en cours)
2. L'amortissement du logiciel JVS doit être inscrit en recette au compte 2805 et en dépense au compte 2805.

Délibérations adoptées à l'unanimité des présents ou représentés.

c) SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) :

Dans le cadre de la mise en place du SDCI (schéma Départemental de Coopération intercommunale) découlant de la mise en application de la réforme des collectivités territoriales M. le Préfet propose notamment le rattachement obligatoire des communes

isolées à un EPCI ou communauté de communes, le regroupement des syndicats ayant même vocation et la dissolution de certain. D'où la nécessité de prendre position par délibérations, 2 à la demande de la CCRCT, 1 à la demande de l'USESA, sur les propositions de M. le Préfet.

1. Rattachement de la commune de Mézy-Moulins à la communauté de Commune de Château-Thierry :

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à ce rattachement. Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

2. Extension de l'USESA par l'arrivée de huit communes :

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à ce rattachement. Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3. Dissolution du SIAM (Syndicat Intercommunal d'aide ménagère) :

Le SIAM est actuellement en concurrence avec une société privée qui propose les mêmes services voir plus à ses clients qui ont les moyens financiers de payer ces services. La dissolution du SIAM exclurait de l'accès au service d'aide à domicile un certain nombre de nos concitoyens aux revenus modestes. En conséquence, la délibération est refusée à l'unanimité des présents ou représentés

3/ Informations diverses :

a) Tags et vols :

Nous avons eu à constater l'apparition de tags sur divers bâtiments de la commune et le vol de deux suspensions florales à l'entrée du village côté Brasles. Conformément à ce qui a été annoncé dans la Feuille de Chêne, une plainte pour vol et dégradations a été déposée à la Gendarmerie de Château-Thierry.

Il a été également constaté que le terrain de football servait de piste aux « quads » entraînant la formation d'ornières sur la pelouse.

Certaines branches des sapins de l'aire de pique-nique servent aussi à alimenter les feux de camp.

Il a été demandé à la Gendarmerie d'effectuer de temps en temps une petite surveillance de l'aire de pique-nique et du terrain de football, particulièrement à l'approche de la saison estivale.

b) Charte de jumelage :

Une délégation du Conseil Municipal se rend à Gland (Yonne) les 25 et 26 juin. A cette occasion la Charte de Jumelage entre nos deux communes sera signée par les Maires de Gland (02) et Gland (89)

c) Bulletin municipal :

La Feuille de Chêne sera distribuée avec un peu de retard pour cause de « surbooking » de l'équipe de rédaction.

d) Location Diane Création :

Plusieurs courriers antérieurs évoquant les charges et loyers impayés depuis plus d'un an sont restés sans réponse. Par ailleurs, notre locataire est devenue invisible depuis l'envoi de ces lettres. Une invitation à rencontrer M. le Maire le jeudi 30 juin à 18h pour discuter des problèmes de loyers et charges impayées depuis un an, a été envoyée en recommandé avec accusé de réception à Mme Hiernard. A défaut de réponse, la commune est en droit de résilier le bail de location et demander une saisie des biens pour non-respect des clauses de location.

4/ Questions diverses

a) Permanences du samedi et ouverture de la Mairie en juillet et août :

La mairie sera ouverte le mercredi et le jeudi aux heures de permanence habituelles, le vendredi sur rendez-vous.

Les permanences du samedi matin sont suspendues en juillet et août.

Les élus assureront leurs permanences en fonction de leurs disponibilités.

b) Transmission des listes électorales :

La direction du Parti Socialiste sollicite la transmission de la liste électorale en vue des primaires d'octobre 2011. Pas de position claire au sein du Conseil Municipal, réponse en attente en fonction des décisions prises au niveau national sur la légalité d'une telle communication.

c) Fête de la Musique :

Seulement 8 personnes de plus de 65 ans ont répondu à l'invitation du CCAS pour le barbecue du 19 juin 2011 à midi. Mais environ 80 personnes ont participé au repas et ont pu danser durant l'après midi grâce à l'orchestre « Les Zazous de la Bretelle »

d) 14 juillet 2011 :

Une réunion conjointe avec le Foyer Rural aura lieu prochainement pour l'organisation matérielle des deux jours de festivités. M. le Maire prendra les arrêtés nécessaires à l'interdiction du stationnement sur la place du village et les riverains seront informés de ces dispositions personnellement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.